

Décision n° D2022_136

Le président du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L2113-11, R2124-2 1°,

Vu la délibération du conseil départemental n°2021-VII-23 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu son arrêté n°2021-271 du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services,

décide

- AUTORISE le lancement du dossier de consultation des entreprises sous la forme d'un marché à bons de commande pour le renouvellement de l'accord-cadre de VEILLE MEDIATIQUE ET PANORAMAS DE PRESSE POUR LE DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS, décomposé en deux lots :

- Lot n°1 « Veille médiatique et panorama de presse » pour la Direction de la communication (DIRCOM) - montant minimum 100 000,00 € HT - montant maximum 420 000,00 € HT

- transmission d'un panorama de presse pluri-média quotidien

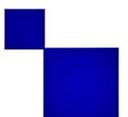
- transmission d'un panorama de presse thématique.

- Lot n°2 « Panorama de presse et accès à une base documentaire d'articles de presse en ligne » pour la Mission gestion des connaissances (MGC) - montant minimum 80 000,00 € HT montant maximum 120 000,00 € HT.

- conception, par le commanditaire lui-même, de panoramas de presse semi-automatisés et modifiables.

- mise à disposition d'une base de données d'articles de la presse française en texte intégral permettant la recherche et le téléchargement d'articles à l'unité.

- conseil et formation des utilisateurs à l'utilisation de la base de données de presse du Département pour un contrat d'une durée de 4 ans,



- RETIENT la procédure de l'appel d'offres ouvert ;
- SIGNE le marché correspondant au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil
dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Publié le



ID : 093-229300082-20221122-D2022_136-AR